

Solidarité Aude Bilan 1 an

Face à l'ampleur des inondations qui ont touché plus de 200 communes de l'Aude en octobre dernier, la Fondation de France a lancé un appel à dons pour soutenir les familles les plus touchées.

Dans la nuit du 14 au 15 octobre 2018, de violentes pluies se sont abattues, essentiellement sur l'Aude, provoquant les crues de nombreux cours d'eau dans l'ensemble du département. L'eau est montée à des niveaux qui n'avaient pas été atteints depuis 1891.

En plus d'importants dégâts matériels, 15 personnes ont perdu la vie au cours de ces inondations et 99 personnes ont été blessées. 257 communes ont rapidement été reconnues en état de catastrophe naturelle (204 dans l'Aude, 29 dans l'Hérault et 24 dans le Tarn).

Grâce à ses fonds propres et à la mobilisation de citoyens et de collectivités françaises, près de 200 000 euros ont été réunis pour mener des actions solidaires dans le département de l'Aude. Merci à tous les donateurs pour leur générosité !

Nos axes d'intervention

Dans le cadre du programme Solidarité Aude, la première étape a été d'évaluer les besoins prioritaires, en particulier des personnes les plus vulnérables. À partir de cet état des lieux effectué sur place en concertation avec les acteurs associatifs et institutionnels, la Fondation de France a déterminé différents axes d'intervention.

S'il a, dans un premier temps, été envisagé d'apporter de l'aide sociale/ psychosociale aux personnes sinistrées, il s'est rapidement avéré que les mécanismes mis en place par les pouvoirs publics et les associations spécialisées couvraient l'essentiel des besoins exprimés. Le comité a donc décidé de se focaliser sur les axes suivants :

- le soutien à l'aide d'urgence ;
- l'appui aux associations de village impactées par les inondations, souvent soutenues par les mairies elles-mêmes sinistrées ;
- l'accompagnement des petits agriculteurs pour le maintien ou la relance de leur activité.

→ Le soutien à l'aide d'urgence

L'association Trèbes Entraide, qui repose sur l'engagement de ses bénévoles, propose traditionnellement des actions d'aide sociale, de type soutien scolaire, distribution alimentaire, vacances solidaires, etc. Suite aux inondations, elle s'est fortement mobilisée pour venir en aide aux sinistrés : elle a mis en relation des personnes souhaitant donner des meubles, des vêtements, de la nourriture, etc. et des personnes sinistrées, et a accompagné ces personnes.

L'association a été elle-même durement impactée : elle a perdu son local et l'ensemble de ses outils de travail. En plus d'être particulièrement sollicitée et impliquée en raison de l'urgence de la situation, elle a été perturbée dans la réalisation de ses missions habituelles. La Fondation de France lui a accordé une aide de 6 000 euros, qui a contribué à l'achat d'un camion, nécessaire aux livraisons.

→ L'appui aux associations

Les petites associations de village, ciment du lien social, ont été très impactées par les inondations : beaucoup d'entre elles ont subi de fortes dégradations de leurs locaux et de leurs terrains, perdu du matériel accumulé depuis de nombreuses années, éprouvé des difficultés à maintenir leurs emplois et leurs activités... Disposant en général de peu de ressources, la plupart d'entre elles étaient peu assurées et n'ont perçu que des indemnisations partielles qui ne compensaient pas leurs pertes. Afin de leur permettre de maintenir ou relancer leurs activités, la Fondation de France leur a accordé des subventions allant de 300 à 5 000 euros. Dans la plupart des cas, cette aide a servi au rachat de matériel, mais elle a également pu financer la réalisation de travaux ou encore être utilisée pour compenser les baisses d'activités. Des membres du comité Solidarité Aude ont été à la rencontre de chaque association avant de décider de l'attribution d'une subvention.

22 associations (pour la plupart associations sportives ou culturelles – club de danse, de pétanque, d'équitation...) ont été soutenues dans ce cadre, pour un montant total de 58 000 euros.



Marie-Hélène Escarrat est responsable du centre équestre de la Goutarende, à Cuxac Cabardès, elle raconte :

“ Lors des inondations, la carrière a été très endommagée et n'était plus utilisable. Nous avons maintenu certains de nos cours en manège afin de ne pas pénaliser les enfants, mais nombre d'activités ont dû être annulées, ce qui a été très pénalisant sur le plan financier.

L'aide de la Fondation de France a été salvatrice : elle a couvert le montant de la franchise d'assurances, très élevé pour une association comme la nôtre, ce qui nous a permis de finir les travaux, et de reprendre l'ensemble de nos activités dès le printemps 2019.”



L'association de pétanque la Boule Carrée, à Villalier, a vu son terrain détruit, son local inondé et l'intégralité de son matériel perdu. Si le soutien financier apporté par la Fondation de France a permis de racheter une partie de ce dernier, Renée Ortells, la trésorière, met surtout en avant la valeur symbolique de cette aide :

“ Nous avons été touchés de voir qu'on pensait à nous, les petites associations.”

→ L'accompagnement des petits agriculteurs

Face aux catastrophes naturelles, de nombreux agriculteurs subissent des dégâts qui peuvent s'avérer fatal pour l'avenir de leurs exploitations déjà fragiles. Suite aux inondations, la Maison paysanne de l'Aude estimait que 3% d'entre eux ne pourraient pas bénéficier de l'aide pour calamités agricoles, faute d'assurance multirisques ou parce que leurs pertes seraient jugées trop faibles ou ne correspondant pas aux critères établis par les systèmes traditionnels. La Fondation de France a donc décidé de mettre en place un dispositif d'aide, géré par la Maison Paysanne de l'Aude, en partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

La Maison Paysanne de l'Aude a effectué des visites dans une trentaine de fermes sinistrées. Une commission d'attribution composée de la Maison Paysanne de l'Aude, la Chambre d'Agriculture de l'Aude et la Fondation de France s'est réunie

régulièrement pour étudier les dossiers des agriculteurs afin de proposer l'aide la plus adaptée à chaque situation. En plus d'un soutien financier, et si cela s'avérait pertinent, un accompagnement a également pu être mis en place. Les sommes attribuées ont permis à 24 petits agriculteurs sinistrés de retrouver les moyens nécessaires à la relance de leur activité ; elles ont généralement servi à remplacer des productions perdues ou du matériel détruit, à maintenir les employés, à remettre en état le terrain...).

La Maison Paysanne a bénéficié d'une subvention globale de 95 900 euros, dont 79 850 ont été redistribués directement aux paysans. Le reste de la subvention a permis à la Maison Paysanne d'assurer une mission de suivi et d'accompagnement auprès des agriculteurs bénéficiaires.



Pierre Loudwicg, maraîcher, a vu l'intégralité de son matériel et de ses cultures détruit par les inondations, alors qu'il n'était installé que depuis quelques mois. Ce sont ses clients qui l'ont poussé à ne pas abandonner son activité.

“ Après les inondations, il ne me restait plus que mes deux bras. Avec cette aide, j'ai pu racheter du matériel, des plants et du terreau. Pour moi, ça m'a sauvé la vie [...] je n'avais même pas appelé la chambre d'agriculture, je ne m'attendais pas à être contacté.”

Les inondations ont emporté les clôtures, une partie des serres et des outils ainsi que les plantations de la pépinière de Sébastien Escande, alors qu'il venait de reprendre l'exploitation.

“ L'aide de la Fondation de France m'a permis de racheter du matériel d'arrosage, des revêtements géotextiles, du grillage, des boutures, et j'ai pu louer une mini-pelle [...]. Le redémarrage aurait été beaucoup plus long et difficile sans ce soutien.”



Notre comité

Comme pour chaque catastrophe, la Fondation de France a immédiatement constitué un comité de bénévoles en charge de définir les axes prioritaires d'intervention et de proposer l'attribution de subventions. Ce comité Solidarité Aude se compose de :

- Françoise Ichard, psychologue libérale (Pezenas) – co-présidente ;
- Nathalie Ramos, chargée de mission Projets de développement local/agriculture bio/environnement (Carcassonne) – co-présidente ;
- Claudie Houssard, experte en écologie, biodiversité, gestion d'espaces naturels, membre du comité Environnement de la Fondation de France Méditerranée (Montpellier) ;
- Michel Lemaire, expert en aménagement du territoire, membre du comité Emploi de la Fondation de France (Paris) ;
- Emmanuelle Lépine, experte en psychotrauma, membre du comité Solidarité Antilles de la Fondation de France (Angoulême).

Le bilan en quelques chiffres

200 000 €

pour mener des actions solidaires dans le département de l'Aude

6 000 €

de soutien à l'aide d'urgence

58 000 €

de soutien versés aux associations

22

associations bénéficiaires (sportives, culturelles...)

24

petits agriculteurs soutenus

95 900 €

attribués à La Maison Paysanne, dont **79 850** ont été redistribués directement aux agriculteurs

La Fondation de France

Chacun de nous a le pouvoir d'agir pour l'intérêt général. Cette conviction est, depuis 50 ans, le moteur de la Fondation de France. Chaque jour, elle encourage, accompagne et transforme les envies d'agir en actions utiles et efficaces pour construire une société plus digne et plus juste.

La Fondation de France a développé un savoir-faire unique, en s'appuyant sur les meilleurs experts, des centaines de bénévoles et des milliers d'acteurs de terrain, dans tous les domaines de l'intérêt général : aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, culture, éducation... Elle intervient de deux façons : à travers ses propres programmes d'actions et en facilitant le travail de 857 fondations qu'elle abrite. Elle soutient ainsi près de 10 000 projets chaque année.

Présente sur tous les territoires, la Fondation de France est le premier réseau de philanthropie en France. Indépendante et privée, elle agit grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
fondationdefrance.org

Fondation
de
France

